

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE € 361 015 032 - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE - 75008 PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée générale mixte du Jeudi 15 avril 2021

Résultats des votes (Article R-22-10-14 IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société CHRISTIAN DIOR, qui s'est tenue à huis clos le jeudi 15 avril 2021, a approuvé sans modification, les résolutions relatives aux politiques de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Rapport annuel au 31 décembre 2020, comme suit :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE RAPPORT ANNUEL
8ème Résolution Aménagements apportés pour l'année 2020 à la politique de rémunération des administrateurs	Approuvée à 99,998%	Paragraphe 2.3.1 Page 176
9ème Résolution Aménagements apportés pour l'année 2020 à la politique de rémunération des deux dirigeants mandataires sociaux	Approuvée à 99,997%	Paragraphe 2.3.1 Page 176
10ème Résolution Politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à 99,996%	Paragraphe 2.1.1 Pages 166 et 167
11ème Résolution Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,992%	Paragraphe 2.1.2 Pages 167 à 169
12ème Résolution Politique de rémunération du Directeur général	Approuvée à 99,984%	Paragraphe 2.1.2 Pages 167 à 169